



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**



# **L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives**

**Nos questions - Vos engagements**

**Réponses de Dominique LEFEBVRE –  
Candidat PS dans la 10<sup>ème</sup> circonscription du  
Val d'Oise**

# L'éducation et l'école pour tous au centre des élections législatives

## Nos questions - Vos engagements



**LA LIGUE DE  
L'ENSEIGNEMENT**  
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE



L'éducation est la première priorité nationale (article L.111-1 du code de l'Education). Il est un droit essentiel qui permet à chacun de recevoir les bases de sa construction individuelle et de son rapport à l'autre.

Chacun connaît les enjeux d'une éducation réussie, facteur essentiel du développement social, culturel et économique.

Légitimement, les acteurs de la communauté éducative s'interrogent sur les choix des candidats en matière d'éducation et sur les actions qu'ils souhaitent développer pour bâtir une société responsable de sa jeunesse et de son éducation.

C'est la raison de l'envoi de ce questionnaire à chaque candidat.

Les questions n'ont pas vocation à traiter tous les sujets. Mais les réponses apportées à tout ou partie d'entre elles permettront de mesurer le degré d'implication de chaque candidat dans le développement d'une politique éducative ambitieuse qui s'impose à nos yeux.

**Nous vous remercions d'insérer vos réponses dans ce document  
et de bien vouloir le renvoyer par courriel à :**

**[fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr)**

## **Les rythmes scolaires**

En 2013, de nombreux parents ont réorganisé leur temps professionnel, comme personnel, pour s'adapter à une nouvelle organisation du temps scolaire, plus favorable aux enfants. Cela ne s'est pas fait sans heurts et sans compromis familiaux. Les conséquences de cette réforme des rythmes scolaires seront-elles évaluées ?

Dans son projet, le nouveau Président de la République prévoit de redonner le choix aux communes, en matière de rythme scolaire, après concertation avec les écoles. Toutes les options seront possibles : revenir à la semaine de quatre jours d'école ou conserver le rythme des quatre jours et demi, avec - ou sans - les activités périscolaires... Le fonds d'aides aux communes continuerait d'exister, mais seulement pour les plus pauvres.

### **Quelle position défendrez-vous à l'Assemblée nationale ?**

Je ne vois pas de raisons de revenir sur ce dispositif et surtout avec une approche qui va accroître les factures sociales et territoriales. Là où il y a une volonté politique, les choses se passent bien et les résultats sont là, donc il faut privilégier l'intérêt de l'enfant.

## **L'éducation prioritaire**

Nous constatons un déséquilibre important dans la carte de l'éducation prioritaire. Nous pensons qu'une politique d'éducation prioritaire est indispensable dans une société aussi inégalitaire.

Il s'avère nécessaire d'évaluer le fonctionnement actuel pour repenser la carte scolaire et plus précisément la carte de l'éducation prioritaire, en veillant notamment à adapter les moyens humains aux objectifs et améliorer la mixité sociale dans les établissements du secondaire.

### **Pensez vous qu'un député puisse agir sur cette question ? Comment ?**

Il faut poursuivre sur ce plan les actions engagées pour recentrer et rendre plus efficaces les dispositifs indispensables d'éducation prioritaire qui suppose de renforcer les moyens humains, ce que nous avons commencé à faire sur ce quinquennat pour éponger la purge de 80 000 emplois réalisée par la droite sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy.

## **Le soutien scolaire**

Les aides personnalisées et les stages gratuits de remise à niveau dans l'enseignement ne répondent pas aux besoins des élèves tout au long de leur scolarité. Parallèlement, les sociétés commerciales de soutien scolaire fleurissent et se développent malgré les termes pourtant clairs de l'article L. 111.1 al 6 et 7 du Code de l'Education.

### **Pensez-vous souhaitable de renforcer les dispositifs de soutien scolaire ? Dans l'affirmative, avec quels intervenants ?**

Il faut probablement revoir les dispositifs de crédits fiscaux qui permettent à ces sociétés commerciales de solvabiliser, dans le cadre des emplois à domicile, ces pratiques et donner la priorité au soutien scolaire dans l'école et à celui organisé par les municipalités et les associations.

## **L'orientation**

Aider les élèves à faire des choix personnels, en tenant compte des contraintes économiques et des exigences d'un système scolaire parfois peu lisibles : la tâche des parents, des élèves, des enseignants est rude.

### **Quelles dispositions préconisez-vous pour améliorer l'orientation et le suivi des élèves et des étudiants ?**

Nous avons commencé à Cergy-Pontoise à mettre en place des actions (Univ' d'hiver, Forum sur les métiers avec l'association 95mille initiatives par exemple pour motiver nos jeunes et leur ouvrir de nouvelles perspectives, en luttant notamment contre les « interdits » et « plafonds de verre » dont beaucoup de nos jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, sont victimes. Ce sont ces actions locales qu'il faut susciter, soutenir et amplifier.

### **Quel est votre point de vue sur l'enseignement professionnel, sur l'apprentissage, sur l'alternance ?**

C'est ce que la gauche a soutenu depuis 20 ans, mais probablement pas assez suffisamment et il faut donc en faire davantage car ces modes de formations en alternance sont bénéfiques aux jeunes mais aussi aux entreprises. Il faut donc lever les blocages et notamment les difficultés qu'ont de nombreux jeunes qui peuvent intégrer des formations en alternance mais restent à la porte faute de trouver une entreprise pour les accueillir.

## **L'école mixte**

La mixité filles-garçons et la mixité sociale sont deux éléments essentiels à la réussite de tous les élèves. Dans ce domaine, la qualité des transports, la diversité de l'habitat, la politique de l'urbanisme, l'implantation des logements sociaux, l'implantation des logements étudiants ainsi que l'application de la SRU ont une influence déterminante.

Nous faisons aujourd'hui le constat que des établissements sont « dépressionnaires », faute d'inscription d'élèves, et « uniformes » quant à la composition socioprofessionnelle des familles. Cette situation est en outre aggravée par les dérogations accordées régulièrement sur la carte scolaire.

Malgré les progrès en termes de massification (secondaire, supérieur), la démocratisation de la réussite de tous est en panne. Le système éducatif semble trop sélectif et les évaluations révèlent que le système éducatif français est très inégalitaire et favorise le déterminisme social.

### **Quelles sont vos propositions sur ces différents aspects ?**

Il faut être volontaristes pour déjà, et c'est beaucoup, mettre en œuvre les orientations votées dans la loi d'orientation de l'école adoptée au cours de la législature qui s'achève. De façon plus générale, il faut éviter de remettre en place des dispositifs dont on sait qu'ils renforcent la ségrégation sociale et spatiale.

## **L'école pour tous**

Tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou ethniques, leurs handicaps, ou encore leurs besoins particuliers, ont leur place à l'école. L'école participe, par les enseignements, et par le vécu et le vivre ensemble, à la construction de valeurs fondatrices de notre société : le respect, la tolérance et la solidarité.

Le bien-être de nos enfants est précieux : des actions doivent être menées dans tous les établissements pour lutter contre toute forme de harcèlement au sein de l'école. Des initiatives de repérage doivent être généralisées pour que chaque élève puisse se sentir en sécurité et écouté.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, garantit la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire près de son domicile. Ces principes sont repris par les articles L112-1 du Code de l'Éducation.

### **Quelles actions concrètes envisagez-vous pour faire respecter la Loi et pour la mise en œuvre des plans personnalisés de scolarisation (PPS) et la formation des enseignants et des personnels éducatifs ?**

Pour pouvoir aller plus loin, il faut non seulement sanctuariser le budget de l'Éducation nationale mais aussi continuer à le faire progresser comme nous l'avons fait sur ce quinquennat.

### **L'école laïque**

Au terme du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'état ». Ce principe de laïcité est rappelé à l'article L.141.1 du Code de l'Éducation. La laïcité est le ciment de notre société.

### **Quelle est votre conception de la laïcité, quelles seront vos actions pour la faire vivre et respecter ?**

La laïcité est un pilier du Vivre ensemble dans une société multiculturelle qui reconnaît les différences mais entend rassembler toutes celles et tous ceux qui partagent la même idée de la Nation au sens où l'entendait Ernest Renan. Elle est donc essentielle et il faut la défendre et l'appliquer, ce qui suppose juste tout simplement de faire respecter la loi.

### **L'école gratuite**

Au même titre que la laïcité, la gratuité de l'enseignement est un principe à valeur constitutionnelle. Il apparaît très clairement que ce principe est aléatoire dans son application : livres et cahiers d'exercices à acquérir par les familles, contributions demandées au financement de sorties culturelles ou sportives, etc.

Nous constatons aussi que les budgets de certains établissements sont complétés par des ressources de nature commerciale : implantation d'antenne relais de téléphonie mobile, organisation d'événements, panneaux et affiches publicitaires...

### **Quelles sont vos propositions pour rendre réellement effectif le principe de gratuité au sein des établissements scolaires ?**

Lorsque j'étais maire de Cergy, la ville apportait aux écoles primaires des moyens importants qui permettaient de limiter les frais annexes pour les familles, dans un souci de démocratisation. C'est donc possible mais je pense pour ma part que le renforcement des systèmes de bourses est préférable à des mesures budgétaires dont nos budgets publics seraient aujourd'hui bien incapables d'augmenter et qui feraient à l'évidence aussi une forme de redistribution à rebours puisque non ciblés sur les familles ayant besoin d'être soutenues.

### **L'école de la citoyenneté**

La jeunesse est un temps d'apprentissage et d'exercice citoyen. Pourtant, la dégradation de plus en plus visible de leur situation sociale empêche beaucoup d'entre eux de se projeter positivement dans le temps.

Dès lors, il est impératif d'envisager globalement l'éducation et l'insertion dans la société, en renforçant l'apprentissage de la citoyenneté.

**Pensez-vous nécessaire que le Parlement prenne des dispositions visant à l'apprentissage de la citoyenneté par tous les jeunes ? Si oui, quelles dispositions ? A l'école, en dehors ?**

Mettons déjà en œuvre ce que nous avons engagé au cours de cette législature.

### **Le plan numérique pour l'éducation**

Ce plan vise à préparer les élèves à être acteurs du monde de demain. Dans le Val d'Oise par exemple, un plan d'équipement ambitieux est conduit par le Conseil départemental. Il permet d'équiper les établissements scolaires sélectionnés en Tableau Numérique Interactif (TNI), en Espace Numérique de Travail (ENT).

**Pensez-vous que tous les établissements et tous les élèves doivent être dotés à court terme ou qu'il faille rester sur le volontariat des Conseils départementaux et des établissements scolaires ?**

Les collectivités locales doivent prendre leurs responsabilités, comme je l'ai fait il y a déjà de nombreuses années à Cergy où nous avons développé dans toutes les écoles ces outils.

### **La médecine scolaire, la santé, la PMI**

La médecine scolaire ainsi que l'éducation à l'hygiène et à la santé incluant des actions concrètes de préventions ne sont pas efficaces. Nous constatons à ce jour de nombreuses carences dans l'application des dispositions des articles L541-1 et L542-1 et suivant du Code de l'Éducation.

**Que proposez-vous pour préserver la médecine scolaire dans les établissements ?**

>>

### **L'éducation à la sexualité**

La circulaire n° 2003-027 du 17 Février 2003 rappelle que l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à préparer l'élève à sa future vie d'adulte et développe la prévention à l'égard de l'autre.

**Quelles sont vos réflexions et vos propositions pour permettre l'application de cette circulaire sur l'éducation sexuelle des adolescents ?**

\*\*\*\*

**Voulez-vous ajouter autre chose ?**

>>